

Centre de Formation Bourgogne Franche- Comté - Aide à l'implantation - Attribution d'une subvention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Investi dans la promotion sociale depuis 25 années, le Centre de Formation Bourgogne Franche-Comté a décidé de se restructurer, de moderniser son image et ses moyens et d'orienter le contenu des actions de formation qu'il dispense afin de mieux satisfaire ses partenaires.

En effet, l'Etat souhaite que soit prise en compte la réalité des publics les plus en difficulté, chômeurs de longue durée, femmes isolées, bénéficiaires du RMI. De plus, la Région de Franche-Comté envisage de développer des actions préqualifiantes, et qualifiantes notamment pour les jeunes demandeurs d'emploi et prioritairement dans le secteur industriel.

Pour jouer pleinement son rôle dans la réinsertion et la qualification de ces personnes, le Centre de Formation de Bourgogne Franche-Comté a dû adapter ses moyens humains et matériels aux exigences de la formation continue.

Les pôles de compétence reconnus du Centre sont les suivants : informatique, électrotechnique, sanitaire et social, actualisation des connaissances générales.

Ainsi, grâce à un programme cofinancé par l'Etat et la Région dans le cadre des Contrats de Plan, le Centre de Formation de Bourgogne Franche-Comté est installé dans de nouveaux locaux plus vastes et adaptés aux exigences de la formation sis à Besançon, 15 Impasse des Saint-Martin.

Actuellement, le Centre procède aux travaux d'aménagement des espaces extérieurs, dont le coût s'élève à 172 700 F.

Afin d'accompagner cette nouvelle implantation à Besançon et sur avis favorable de la Commission Economie - Emploi - Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 172 700 F au Centre de Formation de Bourgogne Franche-Comté.

En cas d'accord, cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 1996 au compte 92.90/65728.91036.30200.

M. LE MAIRE : J'ajoute que le Centre de Formation de Bourgogne Franche-Comté s'est implanté, il y a environ une année, Impasse des Saint-Martin. La Région et l'Etat ont participé à l'acquisition et à l'aménagement de cet ensemble pour un total de 6 MF. L'accompagnement de la Ville sera plus modeste et portera sur les espaces extérieurs. On appelait autrefois ce centre de formation le Centre de Beure. Il reçoit annuellement quelque 400 stagiaires et il compte 22 formateurs.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Visa préfectoral du 3 juillet 1996.